



## CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

### PROCES-VERBAL

SEANCE du 14 mars 2025

---

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze mars à dix sept heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, convoqué le 19 février 2025, s'est réuni en présentiel, sous la présidence de M. François DAUGERON.

Etaient présents : 13 sur 16

M. François AVISSEAU  
Mme Nadine BELLUROT  
Mme Carole BRANCHEREAU  
M. Jean-Pierre CHÊNE  
M. François DAUGERON

M. Claude DOUCET  
Mme Virginie ÉLION  
M. Marc FLEURET  
Mme Lydie LACOU  
M. Philippe MAUBOIS

M. Gérard MAYAUD  
Mme Chantal MONJOINT  
Mme Florence PETIPEZ

A donné pouvoir : 1

M. Gérard BLONDEAU à M. François DAUGERON

Etaient absents excusés : 2

M. Jean-Louis CAMUS

M. Gaston LANGLOIS

### ORDRE du JOUR

#### 1- Approbation du rapport d'activités 2024

Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le conseil d'administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

Le rapport d'activités 2024 est approuvé par 14 voix, aucune abstention ni vote contre.

## 2- Convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département au profit de l'ATD36

Les moyens de fonctionnement de l'Agence sont mutualisés avec ceux du Département affectés à la gestion du patrimoine routier départemental. Ainsi, les agents de la Direction des Routes répartis sur l'ensemble du territoire départemental interviennent suivant les demandes au plus près des besoins. Afin de poursuivre cette mutualisation en 2025, il est nécessaire de fixer par convention les moyens humains qui seront mobilisés sur les missions de l'Agence.

Après avoir entendu l'exposé du Président, aucun membre n'ayant d'observation sur le projet de convention, il est procédé au vote.

Le Président du Département, M. Marc FLEURET ne prend pas part au vote.

La convention relative à l'intervention de la Direction des Routes du Département de l'Indre auprès de l'ATD36 est adoptée par 13 voix, aucune abstention ni vote contre.

La séance est levée à 17 heures 40.

Fait à CHATEAUROUX, le 14 mars 2025

Le Président de l'ATD36



François DAUGERON